

# Taxe malus 2022 sur les véhicules les plus polluants

Vérfifié le 01 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous achetez une voiture **en 2022** et vous voulez savoir si vous devez payer le malus CO2 ? Cette page vous indique les véhicules concernés, le montant de la taxe et les réductions dont vous pouvez bénéficier. Le malus fait partie des taxes qui composent le coût du certificat d'immatriculation (*carte grise*) du véhicule. Les règles diffèrent selon que l'achat a lieu en France ou à l'étranger.

## • En France

Le *malus* s'applique aux **véhicules de tourisme** (*ex-véhicules particuliers ou VP*).

La taxe ne s'applique pas aux véhicules utilitaires.

Les véhicules de tourisme sont les véhicules suivants :

- Voiture de catégorie M1
- Véhicule de catégorie N1 de carrosserie *camion pick-up* comportant au moins 5 places assises, sauf s'il est affecté exclusivement à l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabiles
- Véhicule à usages multiples de catégorie N1 destiné au transport de voyageurs, de leurs bagages ou de leurs biens

Le malus s'applique **à l'achat du véhicule, lors de sa 1<sup>re</sup> immatriculation en France**.

À noter

un véhicule non soumis au malus lors de la 1<sup>re</sup> immatriculation est soumis au malus lors de [l'immatriculation résultant de modifications techniques](#) qui lui font perdre le bénéfice de l'exonération. Par exemple, un utilitaire (VASP) transformé en véhicule destiné au transport de voyageurs (VP) est taxé avec le barème en vigueur à la date de sa 1<sup>re</sup> immatriculation en VASP.

### Handicap

La taxe ne s'applique pas aux véhicules suivants :

- Véhicule accessible en fauteuil roulant
- Véhicule acquis par une personne ayant une [carte mobilité inclusion](#) portant la mention *invalidité* ou d'une carte d'invalidité militaire. L'exonération ne peut concerner qu'un seul véhicule par bénéficiaire. L'exonération s'applique également en cas de formule locative de longue durée.
- Véhicule acquis par une personne ayant un enfant mineur ou à charge dans son foyer fiscal qui a une [carte mobilité inclusion \(CMI\)](#) portant la mention *invalidité* ou d'une carte d'invalidité militaire. L'exonération ne peut concerner qu'un seul véhicule par bénéficiaire. L'exonération s'applique également en cas de formule locative de longue durée.

Joignez une copie de la carte relative à l'invalidité à votre demande de certificat d'immatriculation (carte grise).

Ainsi, le montant de la taxe ne sera pas ajouté aux autres taxes lors du [règlement de la carte grise](#).

### **Véhicule à faibles émissions**

La taxe ne s'applique pas aux **véhicules électriques et/ou à hydrogènes**.

En pratique, **un véhicule hybride électrique rechargeable** avec une **autonomie en mode tout électrique en ville supérieure à 50 km** n'est pas soumis au malus CO2.

Le calcul est différent si le véhicule est réceptionné selon des normes européennes ou pas.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

### **Véhicule réceptionné UE**

Le malus est calculé **en fonction du taux d'émission de CO2 par kilomètre (km)** du véhicule s'il a fait l'objet d'une réception communautaire (européenne).

Les émissions de CO2 sont mesurées avec la norme WLTP.

**Le taux d'émission de CO2 par km est indiqué sur le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule.**

### **Autre véhicule**

Pour un véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire, le malus

### **Véhicule transformé**

Une réduction du malus s'applique à condition que l'immatriculation résultant de la transformation du véhicule intervienne **6 mois ou plus** après la 1<sup>re</sup> immatriculation.

Par exemple un utilitaire transformé en véhicule de catégorie M1.

La réduction est de **10 % par an** depuis la 1<sup>re</sup> immatriculation.

### **Véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85**

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

### **Véhicule ayant fait l'objet d'une réception communautaire**

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'un abattement de 40 % sur les taux d'émission de CO2.

Toutefois, cet abattement ne s'applique pas aux véhicules dont les émissions de CO2 dépassent 250 g/km.

Exemple :

Un véhicule neuf équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 émet 180 g de CO2 par km. Un abattement de 40 % s'applique sur son taux de CO2, soit 72 g (180 x 40 %).

Le taux retenu pour calculer le malus est de 108 grammes (180 - 72). Ce véhicule n'est donc pas soumis au malus.

### **Véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire**

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'une réduction de **2 CV** sauf lorsque la puissance administrative du véhicule dépasse 12 CV.

## **Famille nombreuse**

Les familles nombreuses peuvent bénéficier d'une [réduction du malus](#).

À savoir

une personne morale peut bénéficier d'une réduction lorsque le véhicule comporte 8 places assises ou plus : 80 g/km si la taxe est calculé en fonction du taux d'émission de CO2 par km ou 4 chevaux-vapeur (CV) si la taxe dépend de la puissance administrative du véhicule, exprimée CV.

Le coût du certificat d'immatriculation (carte grise), qui comprend le malus, est inclus dans la facture si le concessionnaire s'occupe de l'immatriculation du véhicule.

Sinon, vous payez le malus lorsque vous faites la [démarche d'immatriculation du véhicule](#) sur le site de l'ANTS.

**C'est la date de l'immatriculation qui compte, pas la date de commande ou d'achat.**

Source : <https://www.service-public.fr>